

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES EN DATE DU 24 mars 2022 – SECONDE CONVOCATION

Ordre du jour

Point n° 1 : Vérification des présences, des procurations, des droits de vote à l'assemblée

Le double quorum n'est pas atteint mais comme il s'agit d'une seconde convocation, l'assemblée peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

15 propriétaires sont présents ou représentés totalisant ensemble 3.980 / 20.000èmes.

Point n° 2 : Nomination du Président et du secrétaire de l'assemblée

se propose en tant que président de l'assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité et nomme

en tant que président

La séance est déclarée ouverte à 17h40' sous la présidence de _____, le syndic PAUL URBAIN sprl assure le secrétariat.

Point n° 3 : Rapport du conseil de copropriété jusqu'au 31/12/2021. Document annexé à la présente convocation.

Le rapport du conseil de copropriété a été envoyé avec la convocation à l'assemblée.

Point n° 4 : Rapport du vérificateur aux comptes sur le contrôle des comptes de la copropriété.

Les comptes ont été envoyés pour contrôle à la société CRONENBERG – Mr MONFILS – Expert comptable. Les rapports de cette société seront joints au présent PV.

***Vente – Location – Expertise – Gestion Privative –
Syndic d'Immeuble***

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 2/6

Point n° 5 : Etat de procédures judiciaires en cours

Procédure contre des propriétaires défaillants sur le point d'aboutir.

Point n° 6 : Comptes et bilan

- a) Approbation des comptes au 31/12/2021

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver les comptes arrêtés au 31/12/2021

- b) Approbation du bilan au 31/12/2021

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver le bilan au 31/12/2021

Point n° 7 : Décharges

- a) Au syndic

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au syndic

- b) Au conseil de copropriété

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au conseil de copropriété

- c) Au commissaire aux comptes

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de donner décharge au commissaire aux comptes.

***Vente – Location – Expertise – Gestion Privative –
Syndic d'Immeuble***

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 3/6

Point n° 8 : Nominations

a) du syndic PAUL URBAIN sprl

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de reconduire le mandat du syndic PAUL URBAIN sprl jusqu'à la prochaine AGS de 2023

b) du conseil de copropriété.

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité d'élire :

!

c) du commissaire aux comptes :

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à la majorité de nommer le bureau CRONENBERG – Mr MONFILS en tant que commissaire aux comptes.

Point n° 9 : Travaux à envisager et financement par emprunt éventuel à décider (BELFIUS)

a) Travaux en relation avec l'obtention du permis d'environnement pour l'immeuble - Travaux communs réalisés suite visite du SIAMU et situation préventive, travaux portes RF paliers communes et portes RF appartements privatives – Explications – Décisions à prendre.

Les mesures obligatoires reprises au PE ont été réalisées. (local poubelles, portes RF entre garages et immeuble,...)

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl

SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 4/6

Les portes palières entre les couloirs des appartements et les escaliers nécessitent d'être changées par des portes RF 30 min suivant avis du SIAMU. Les portes des appartements nécessitent d'être RF également mais il s'agit d'une démarche et dépense privative.

Pour les comuns, après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix moins celles de (295 quotités) et abstention de (265 quotités) de changer les portes palières entre paliers communs et cage d'escaliers + celles du rez par des portes RF 30 min au prix de 918 € HTVA par porte (Environ 28 pièces à commander) et de confier ces travaux à la firme NTP suivant le devis 2022033.

A financer par un emprunt BELFIUS. Mandat est donné au syndic à l'unanimité des voix pour faire les démarches auprès de BELFIUS pour ce prêt en copropriété et signer les documents pour la copropriété. Sous réserve de l'acceptation de la banque.

Pour les portes privatives des appartements, pas de vote en AG vu la nature privative de la chose mais indication de prix par NTP pour une porte coupe-feu sécurisée, stratifiée et serrure 3 points pour 1.251,56 € HTVA / pc. Talon réponse à envoyer à tous les propriétaires pour un achat groupé éventuel y compris pour la petite porte de secours.

b) Travaux de remplacement des portes d'entrée de l'immeuble, la principale et les deux secondes – Explications – Décisions à prendre.

Les 3 portes d'entrée commencent à poser des problèmes mais principalement la 1^{ère}.

Budget des travaux avec CASIER sprl de 26.730 € HTVA.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de remplacer les 3 portes par la société CASIER moins les voix de (295 quotités)

A financer par un emprunt BELFIUS. Mandat est donné au syndic à l'unanimité des voix pour faire les démarches auprès de BELFIUS pour ce prêt en copropriété et signer les documents pour la copropriété. Sous réserve de l'acceptation de la banque.

c) Mise en place d'anneaux d'encrage pour les vélos suite exigences PE pour le 15/04/2022 – Explications – Décisions à prendre.

Après discussion, l'assemblée décide de réaliser ce travail avec la société MORNING CYCLES suivant devis 108168 pour 3.798 € TTC (40 crochets). Prise en charge financière par le fonds de réserve. Abstention de (285 quotités)

d) Travaux terrasses arrière suite recensement, mesures paliatives ou durables – Explications – Décisions à prendre.

Après discussion et présentation des projets par l'architecte HENRY, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de réaliser les travaux terrasses suivant bordereaux de Y de février 2022. Se sont abstenus (275 quotités) et (155 quotités). A voté contre (210 quotités) et d'emprunter le montant des travaux pour 5 ans

***Vente – Location – Expertise – Gestion Privative –
Syndic d'Immeuble***

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 5/6

auprès de la banque BELFIUS avec un taux de max. 3%. Mandat est donné au syndic pour signer les documents avec la banque.
Sous réserve de l'acceptation de la banque.

e) Réalisation d'un PEB (performance énergétique bâtiment) pour le bâti – Explications – Décisions à prendre.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de reporter cette décision à une prochaine AG.

f) Informations au sujet des recharges des voitures électriques ?

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de demander prix au bureau d'étude DEPLASSE pour la faisabilité d'alimentations communes pour les recharges avec répartitions privatives sur compteurs de passage. A traiter à la prochaine AG.

g) Dilatation des bruits de chauffage.

Demander à SOMACLIM de faire le test des manchons chez

Point n° 10 - Fixation des appels de fonds :

a) Appels pour fonds de roulement ?

L'assemblée décide à la majorité : de ne pas augmenter le fonds de roulement

b) Appels fonds de réserve ?

L'assemblée décide à la majorité : d'appeler 5.000 € par trimestre

Point n° 11 - Etat des contrats en cours pour la copropriété – Chauffagiste POWERSKY suite faillite du groupe qui détenait POLYTHERM – Info PROXIMUS au sujet de la fibre optique.

Contrats : PAUL URBAIN sprl, Mme LOPEZ concierge, Chauffagiste POWERSKY, VIVAQUA, PROXIMUS, ACERTA, ALL ACCESS, JJJ Entreprise jardiniers, TOTAL, Bruxelles Propreté, GULDAGER, SICLI, CONCORDIA, LIFTINC, IDEWE et TECHEM CALORIBEL

***Vente – Location – Expertise – Gestion Privative –
Syndic d'Immeuble***

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 6/6

Point n° 12 - Fixation de la période de 15 jours pour la date de la prochaine AG

- Période : 1ère quinzaine de mars 2023.

Point n° 13 - Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le syndic remercie l'assemblée et lève la séance à 20h10".

Joindre au PV tous les documents récents concernant les travaux.

***Vente – Location – Expertise – Gestion Privative –
Syndic d'Immeuble***

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES EN DATE DU 29 MARS 2023

Ordre du jour

Point n° 1 : Vérification des présences, des procurations, des droits de vote à l'assemblée

Le double quorum n'est pas atteint mais comme il s'agit d'une seconde séance, l'AG va pouvoir délibérer sur tous les points de l'ordre du jour. L'AG du 9 mars 2023 n'était en effet pas en nombre.

17 propriétaires sont présents ou représentés totalisant ensemble 4.585 / 20.000èmes.

Point n° 2 : Nomination du Président et du secrétaire de l'assemblée

se propose en tant que président de l'assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité et nomme

en tant que président

La séance est déclarée ouverte à 17h02' sous la présidence de

, le syndic PAUL URBAIN sprl assure le secrétariat.

Point n° 3 : Rapport du conseil de copropriété jusqu'au 31/12/2022. Document annexé à la présente convocation.

Le rapport du conseil de copropriété a été envoyé avec la convocation à l'assemblée.

Point n° 4 : Rapport du vérificateur aux comptes sur le contrôle des comptes de la copropriété.

Les comptes ont été envoyés pour contrôle à la société CRONENBERG – Mr MONFILS – Expert comptable. Les rapports de cette société seront joints au présent PV. Cette société confirme l'exactitude des comptes par son rapport du 6 mars 2023.

Handwritten signatures: BW, Fy, A, Q.

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 2/5

Point n° 5 : Etat de procédures judiciaires en cours

Procédure contre un propriétaire défaillant sur le point d'aboutir.

Point n° 6 : Comptes et bilan

a) Approbation des comptes au 31/12/2022

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver les comptes au 31/12/22

b) Approbation du bilan au 31/12/2022

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver le bilan au 31/12/22

Point n° 7 : Décharges

a) Au syndic

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de donner entière décharge au syndic PAUL URBAIN sprl

b) Au conseil de copropriété

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de donner décharge aux membres du conseil de copropriété

c) Au commissaire aux comptes

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de donner décharge au commissaire aux comptes

ADW M7 FY A CTQ.

MSB

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 3/5

Point n° 8 : Nominations

a) du syndic PAUL URBAIN sprl

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de reconduire le mandat du syndic jusqu'à la prochaine assemblée générale de 2024.

b) du conseil de copropriété.

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité d'élire :

Merci à Mmes ' _____ pour le travail réalisé pendant les années.

c) du commissaire aux comptes :

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité de nommer le bureau CRONENBERG – Mr MONFILS en tant que commissaire aux comptes.

Point n° 9 : Travaux à envisager et financement par emprunt éventuel à décider

- Suivi des décisions prises pour les travaux lors de l'AG de 2022.
 1. Travaux portes RF en cours depuis cette semaine.
 2. Travaux portes d'entrée réalisés.
 3. Travaux terrasses, voir ci-dessous.

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 4/5

- Travaux terrasses arrière – Mandat banque BELFIUS agence GEMBLOUX à donner – Détenteurs du dossier CORREGE – Fin emprunt chaufferie 30/06/23 – Explications – Décisions à prendre.
L'AG mandate à l'unanimité l'agence BELFIUS de GEMBLOUX pour l'emprunt à obtenir sur 7 années comme décidé. Ils sont les détenteurs du dossier CORREGE pour la chaufferie dont l'emprunt se termine le 30/06/23. Mandat donné au syndic à l'unanimité des voix pour signer les documents à la banque pour la copropriété et les documents d'assurance ATRADIUS.
L'architecte HENRY prenait encore contact avec l'entreprise VIMAR pour l'actualisation de son offre suite aux indexations qui leur ont été imposées, soit une augmentation de 11 % suivant indexation des salaires janvier 2023. Demander conseil à la banque pour la globalité de l'emprunt y compris les travaux portes en fonction des taux d'intérêts.
- Mise en conformité ascenseurs suite nouvelle analyse de risques – Explications – Décisions à prendre.
Travaux à réaliser suite nouvelles analyses de risques.
Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité des voix de réaliser ces travaux, budget de 15.000 € HTVA. Montant à prélever du fonds de réserve.
- Coupure du chauffage de mi-juin à mi-septembre de chaque année.
Résolution acceptée à l'unanimité des voix avec souplesse en fonction de la météo.
Pour des travaux privés de chauffage, envoyer un talon réponse aux copropriétaires.

Point n° 10 - Fixation des appels de fonds :

a) Appels pour fonds de roulement ?

L'assemblée décide à la majorité : de ne pas augmenter le fonds de roulement

b) Appels fonds de réserve ?

L'assemblée décide à la majorité : d'appeler 5.000 € par trimestre

Point n° 11 - Etat des contrats en cours pour la copropriété.

Contrats : PAUL URBAIN sprl, Mme LOPEZ concierge, Chauffagiste POWERSKY, VIVAQUA, PROXIMUS, ACERTA, ALL ACCESS, JJJ Entreprise jardiniers, TOTAL, Bruxelles Propreté, GULDAGER, SICLI, CONCORDIA, LIFTINC, IDEWE et TECHEM CALORIBEL.

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 5/5

Point n° 12 - Fixation de la période de 15 jours pour la date de la prochaine AG

- Période : 1ère quinzaine de mars 2024.

Point n° 13 - Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le syndic remercie l'assemblée et lève la séance à 18h00'.

Handwritten signatures in blue and green ink, including names like 'ADU', 'K. De Bont', 'Yana Adamov', 'The Pillon', 'Coch...', and 'Petone'.

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COPROPRIETAIRES EN DATE DU 3 AVRIL 2024 – SECONDE SEANCE – BCE 0850 153 530

Ordre du jour

Point n° 1 : Vérification des présences, des procurations, des droits de vote à l'assemblée

Le double quorum n'est pas atteint.

12 sur 89 propriétaires sont présents ou représentés totalisant ensemble 3.250 / 20.000èmes.

Mais comme il s'agit d'une seconde séance, l'AG va pouvoir délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Point n° 2 : Nomination du Président et du secrétaire de l'assemblée

se propose en tant que président de l'assemblée.

L'assemblée accepte à l'unanimité et nomme . en tant que président

La séance est déclarée ouverte à 17h15' sous la présidence de
assure le secrétariat.

le syndic PAUL URBAIN sprl

Point n° 3 : Rapport du conseil de copropriété jusqu'au 31/12/2023.

Le rapport du conseil de copropriété a été envoyé avec la convocation à l'AG.

Point n° 4 : Rapport du vérificateur aux comptes sur le contrôle des comptes de la copropriété.

Les comptes ont été envoyés pour contrôle à la société CRONENBERG – Mr MONFILS – Expert comptable. Les rapports de cette société seront joints au présent PV. A envoyer avec la convocation.



Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 2/5

Point n° 5 : Etat de procédures judiciaires en cours

Procédure contre un propriétaire défaillant sur le point d'aboutir.

Point n° 6 : Comptes et bilan

a) Approbation des comptes au 31/12/2023

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver les comptes arrêtés au 31/12/2023

b) Approbation du bilan au 31/12/2023

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'approuver le bilan au 31/12/2023

Point n° 7 : Décharges

a) Au syndic

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au syndic

b) Au conseil de copropriété

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité de donner décharge au conseil de copropriété

c) Au commissaire aux comptes

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de donner décharge au commissaire aux comptes. Abstention de



Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 3/5

Point n° 8 : Nominations

a) du syndic PAUL URBAIN sprl

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité des voix de reconduire le mandat du syndic PAUL URBAIN sprl jusqu'à la prochaine AGS de 2025

b) du conseil de copropriété.

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à l'unanimité d'élire :

c) du commissaire aux comptes :

Décision de l'assemblée : L'assemblée décide à la majorité de nommer le bureau CRONENBERG – Mr MONFILS en tant que commissaire aux comptes.

Point n° 9 : Travaux à envisager et financement par emprunt éventuel à décider (BELFIUS)

- Travaux terrasses arrière – Mandat banque BELFIUS agence de Gembloux – Données supplémentaires à voter sur le montant et le taux du crédit + BCE copropriété.
BCE ACP CORREGE – 0850.153.530
Travaux par la société VIMAR pour un montant total de 378.585 € via emprunt BELFIUS mais l'AG demande de changer d'agence et de passer via l'agence BELFIUS CINQUANTENAIRE pour cet emprunt dont taux donné de 5,5 % maximum le 20/03/24 suivant tableau d'amortissement envoyé. La charge du crédit en intérêts serait de 78.398,77 € sur base de ce montant du devis VIMAR. Mensualités annoncées de 5.440,28 € pour 84 mois. L'AG donne en outre mandat au conseil de copropriété à l'unanimité des voix pour prendre les décisions au sujet des

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215



PAUL URBAIN sprl

SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 4/5

travaux et de ce crédit si les montants devaient être augmentés, actualisés par VIMAR et l'architecte HENRY mais dans une proportion maximum de 10 % par rapport au devis rentré.

Toutes ces décisions sont prises à l'unanimité des voix.

L'AG mandate en outre le syndic à l'unanimité des voix pour signer tous les documents relatifs à ce crédit auprès de l'agence BELFIUS renseignée.

- Travaux suivis suite PE.

Il est rappelé avec insistance de sortir les vélos non utilisés du local vélos au rez du côté gauche de l'immeuble. Les vélos non utilisés seront évacués.

- Mandat au CC pour couper ou non le chauffage cet été en fonction de la réponse du chauffagiste sur le bénéfice financier de cette coupure.

Point n° 10 - Fixation des appels de fonds :

a) Appels pour fonds de roulement ?

L'assemblée décide à l'unanimité : de ne pas augmenter le fonds de roulement

b) Appels fonds de réserve ?

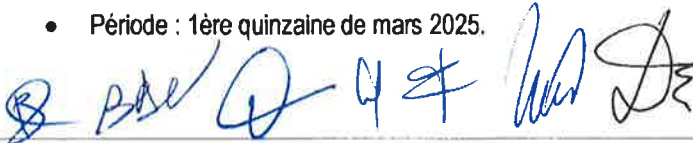
L'assemblée décide à l'unanimité : d'appeler 5.000 € par trimestre

Point n° 11 - Etat des contrats en cours pour la copropriété.

Contrats : PAUL URBAIN sprl, Mme LOPEZ concierge, Chauffagiste POWERSKY, VIVAQUA, PROXIMUS, ACERTA, ALL ACCESS, JJJ Entreprise jardiniers, TOTAL, Bruxelles Propreté, GULDAGER, SICLI, CONCORDIA, LIFTINC, IDEWE et TECHEM CALORIBEL

Point n° 12 - Fixation de la période de 15 jours pour la date de la prochaine AG

- Période : 1ère quinzaine de mars 2025.



Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

BD

PAUL URBAIN sprl SYNDIC

Les copropriétaires de la Résidence
« ACP LE CORREGE »

Pages : 5/5

Point n° 13 - Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le syndic remercie l'assemblée et lève la séance à 18h08'.

Point hors AG, demander prix pour le nettoyage des vitres en façade avant.



Handwritten signatures in blue ink, including names like B. Contamb, B. D. S. L., and others.

Vente – Location – Expertise – Gestion Privative – Syndic d'Immeuble

PAUL URBAIN sprl
Avenue de l'Assomption, 13
1200 Bruxelles

Tel: 32 2 768 26 97

E-mail : info@paulurbain.be

TVA: be 0450 316 659
RC 730 390 160
IPI: 506 215

